



Cap231/232

Informations sur les conditions de remise en vol

Cap231/231EX

La modification et le projet de BS sont en cours d'études à l'AESA depuis mi-mai. Des précisions ont été fournies par Apex Aircraft à la demande de l'AESA cette semaine. Les pièces nécessaires à la réalisation du BS (voir nos News précédentes) sont en stock et prêtes à être expédiées dès que la CN sera publiée. Sauf dommages découverts lors de l'inspection requise, les coûts de réalisation de ce BS seront limités. Apex Aircraft travaille actuellement sur le Cap231EX de l'Hérault qui devrait être libéré techniquement en fin de semaine.

Cap232

Le CEAT doit réaliser cette semaine les essais officiels du cadre 2 renforcé (charges extrêmes réglementaires x 2) avec un peu de retard par rapport au délai annoncé. L'AVA, concepteur de la modification du cadre 2 et du BS correspondant en plein accord avec Apex Aircraft (voir les News précédents), sera en mesure de présenter son BS à l'approbation de l'AESA/DGAC sous deux semaines. Les frais de développement de cette modification ont fait l'objet d'une demande de financement auprès de la FFA qui devrait statuer ce mercredi. Ceci pourrait permettre aux Cap232 français de ne pas supporter de coûts de conception. Les Cap232 étrangers ne bénéficieront bien sûr pas de cette aide et devront acquitter à l'AVA une participation aux coûts de développement. Le coût de mise en œuvre de la modification serait de l'ordre de 6.000€HT chez Air Menuiserie qui a déjà reçu ses premiers Cap232. Apex Aircraft s'est d'ores et déjà engagé à mettre en œuvre cette modification sur place pour les Cap232 de la Marche Verte et des américains.

Darois, le 03/06/2006